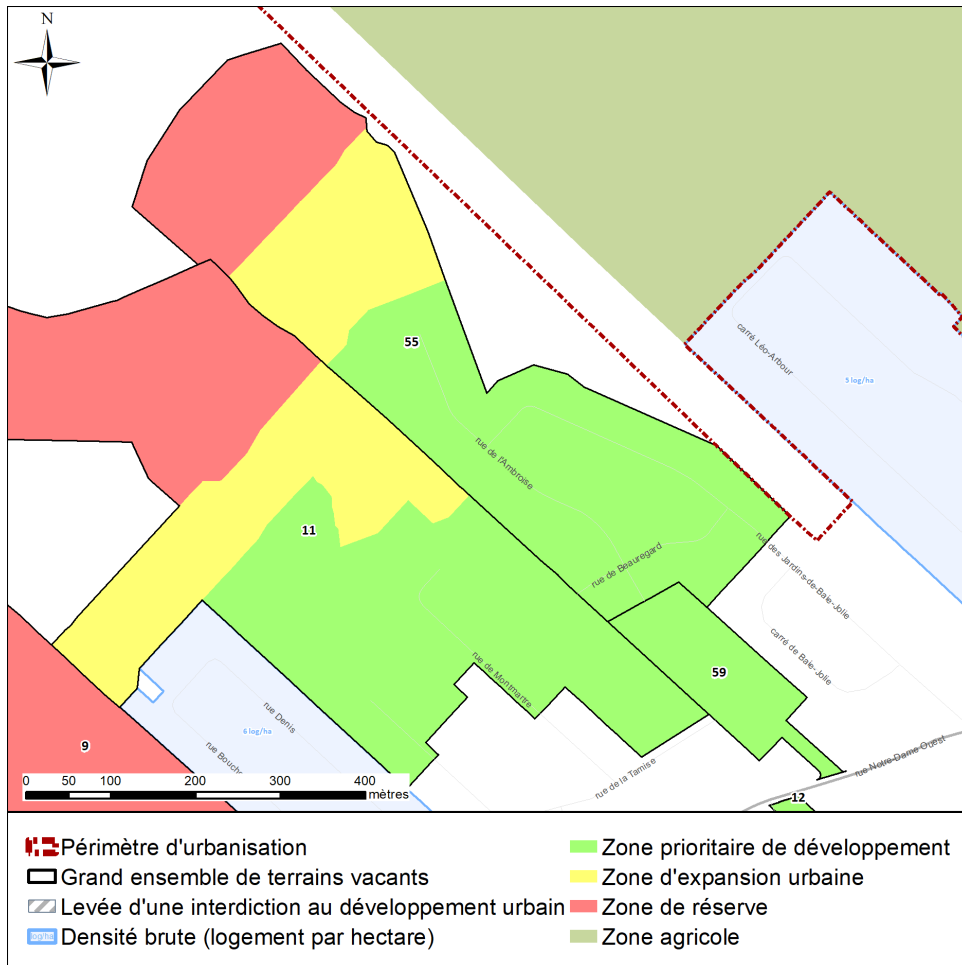


Projet de règlement n° 55 / 2023 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de créer le nouveau grand ensemble de terrains vacants 59, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest

1. Une partie du plan Affectations du sol inséré à l'annexe 1 du règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) est modifiée afin de créer un grand ensemble de terrains vacants 59, à même une partie du grand ensemble de terrains vacants 55, de la façon suivante :



2. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur, par l'effet du deuxième alinéa de l'article 25 du décret 851-2001 pris en conseil d'exécutif du gouvernement du Québec le 4 juillet 2001, le jour de sa publication.

à la séance du Conseil du 16 mai 2023.

Daniel Cournoyer,
suppléant

Me Yolaine Tremblay, greffière